

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF3

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le Gouvernement socialiste de Monsieur François HOLLANDE avait décidé que le taux de 28 % s'appliquerait à l'ensemble des entreprises en 2020, le Gouvernement propose de maintenir le taux de 31 % pour les entreprises au-delà de 500.000 € de bénéfices.

Le Gouvernement s'était pourtant engagé à alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises et avait adopté une trajectoire de diminution du taux normal de l'impôt sur les sociétés plus ambitieuse.

Il était déjà revenu sur la baisse prévue sous le quinquennat HOLLANDE en maintenant le taux normal d'IS à 33,1/3 % pour l'année 2019.

La France conserve donc un taux d'impôt sur les sociétés parmi les plus élevés au monde, loin devant le taux moyen pratiqué en Europe qui s'établit autour de 26 %.

Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) a souligné dans son rapport de 2016 intitulé « Adapter l'impôt sur les sociétés à une économie ouverte », que la baisse du taux normal d'impôt sur les sociétés constitue un enjeu d'attractivité important pour notre territoire et de compétitivité essentielle pour nos entreprises.

La compétitivité des entreprises sera alors fortement pénalisée de même que le dynamisme de notre économie alors que le Brexit, les tensions commerciales internationales et le ralentissement de la croissance chinoise créent autant d'incertitudes et de difficultés pour nos entreprises.

Ce revirement concernant le taux normal d'impôt sur les sociétés est mal venu au regard de la conjoncture économique actuelle.

Cette politique pro-cyclique néfaste est le résultat des erreurs de la politique budgétaire du Gouvernement qui s'est refusé à faire les efforts nécessaires de réduction de la dépense publique au moment où la conjoncture économique y était propice en 2017 et 2018.

Le Gouvernement a ainsi négligé les comptes publics, le déficit part à la dérive, nous devons nous attendre à ce qu'il atteigne 2,2 % du PIB en 2020 si ce n'est plus, après 3,1 % en 2019, bien loin de ses promesses de sérieux budgétaire.

Il en arrive alors à devoir alourdir la charge fiscale pesant sur les entreprises à un moment délicat pour l'économie.

Nous ne pouvons soutenir une telle mesure, c'est la raison pour laquelle cet amendement propose de supprimer l'article 11.